AA.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2008-626 DU 22 OCTOBRE 2008

portant approbation des états financiers de la Loterie Nationale du Bénin pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 15 octobre 2008 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés, les états financiers de la Loterie Nationale du Bénin pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 6- CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 4 – AUTRES MINISTERES 25 – SGG 4 – DGBM-DCFDGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB – DGCST – INSAE 3 – BCP – CSM – CPI – IGAA 4 - UNB – ENA – FASJEP 3 –ORTB 4 –ENEAM 3 – ENAM 4 - JO 1